



Commune de Montanaire

BUREAU DU CONSEIL

Conseil Communal du 19 juin 2013

EXTRAIT DE PV

Présidence : M. Didier Roulin

Le Conseil communal de Montanaire, vu le préavis municipal, ouï le rapport de la commission désignée pour la taxe communale spécifique et le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide

- ✦ D'accepter le règlement d'application sur la taxe communale spécifique liée à la distribution d'électricité et d'introduire une taxe de 0.7 ct/kWh destinée à alimenter un fonds communal affecté au soutien des énergies renouvelables, de l'éclairage public et de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux de Montanaire

Le Président
Didier Roulin

La Secrétaire
Lydiane Gilliéron